



Conseil d'administration du 21 août 2015

Compte rendu approuvé

Membres du Conseil d'administration présents : Mathias Assante di Panzillo, Marie-Pascale Avignon-Vernet, Florence Baillon, Gaëlle Barré, Medhi Benlahcen, Marion Berthoud, Michèle Bloch (trésorière), Monique Cerisier ben Guiga (présidente), Nicole Galeazzi, Claudine Lepage, Catherine Libeaut, Gérard Martin (secrétaire général), Morgane Marot, Stéphane Mukkaden, Corinne Narassiguin, Patrick Thonneau, Djamel Bekkai, Nawaz Nujurally, Antoine Lesecq.

Membres du Conseil d'administration excusés : Sandrine Lemare-Boly

Sénateurs présents : Jean-Yves Leconte

Permanentes du siège présentes : Hélène Pinazo Canales, Laurence Deglane

1. Approbation compte rendu du CA du 14 mars dernier

Le compte rendu est approuvé.

Catherine Libeaut précise que 16 fiches d'activité section ont été transmises au siège et mises en ligne dans l'espace adhérent.

Concernant les assurances, Michèle Bloch reprecise que le tarif de l'assurance négocié par l'association pour les conseillers consulaires est inférieur au remboursement le plus bas du MAEDI.

2. Rapport d'activité

Gérard Martin précise que le rapport d'activité transmis au Conseil d'administration a été complété avec indication du nombre de sections : 137 sections et que cette année associative a vu la renaissance de plusieurs sections.

- **CEFR**

Marie-Pascale Avignon-Vernet précise que le CEFR change de nom et devient France Horizon mais aussi que son CA s'est élargi en passant de 7 membres à 15. France Horizon a désormais 3 grands pôles d'activité : les Français rapatriés, les Français en grande difficulté en France et les personnes âgées.

- **CFE**

Concernant la CFE, le CA va être renouvelé en octobre par vote des Conseillers AFE. Marie-Pascale Avignon-Vernet évoque sa déception concernant le corps électoral limité à 90 personnes contre 150 auparavant. Jean-Yves Leconte rebondit sur ce sujet pour dire que tout le monde attend le rapport de l'IGAS sur la CFE.

Le Bureau national est train de recueillir des candidatures pour présenter une liste pour les élections CFE.



Conseil d'administration du 21 août 2015

Compte rendu approuvé

- **Affaires sociales**

Marion Berthoud précise qu'il faudra être très vigilant concernant les postes qui incitent les binationaux à adhérer aux systèmes de santé locaux. Monique Cerisier ben Guiga explique qu'il faut faire la distinction entre allocations contributives (assurance maladie ou vieillesse) et allocations non contributives. La Gauche a fait en sorte qu'il y ait des allocations non contributives pour les Français de l'étranger. La volonté du ministère est de s'assurer que tous les Français, en particulier les binationaux, demandent bien les aides sociales du pays dans lequel ils vivent. On sait bien que dans la majorité des pays, ces aides ne suffiront pas et qu'il faudra tout de même verser les aides non contributives françaises. Monique Cerisier ben Guiga insiste sur l'importance de rester vigilant sur le langage employé concernant les aides sociales car certains, dans l'administration, voudraient laisser croire qu'il s'agit de « mesures gracieuses »

- **Communication de l'association**

Le forum

Gérard Martin explique que ce sujet a été discuté en BN qui ne souhaite pas revenir à un yahoogroupe mais propose de former un groupe parmi des membres du CA pour réfléchir à un nouveau cahier des charges qui permettrait d'améliorer le forum.

Travaux du groupe environnement

Catherine Libeaut explique que le groupe de travail a élaboré des fiches activité, alimente une rubrique environnement dans le journal, a permis la venue de Gilles Lemaire, altermondialiste à l'Assemblée générale pour parler du mouvement Alternatiba et participe au comité de rédaction du prochain journal qui aura pour thème le Développement durable.

Le Conseil d'administration adopte le rapport d'activité à l'unanimité.

3. Rapport financier

Michèle Bloch présente le rapport d'activité et explique que l'association a dû reprendre en charge le mi-temps d'une permanente, mi-temps auparavant pris en charge par Hélène Conway-Mouret. Elle ajoute que l'absence pour maladie d'Isabelle est partiellement prise en charge par la Sécurité sociale.

Concernant le deuxième semestre 2014, sur 114 conseillers consulaires signataires de la lettre d'engagement, 21 n'ont pas réglé leur contribution et 4 n'ont pas remboursé leur assurance.

Sur le premier semestre 2015, 61 conseillers consulaires n'ont pas, à ce jour, réglé leur contribution.

Par ailleurs, la subvention du MAEDI a baissé de 5000 euros cette année.

Enfin Michèle Bloch termine en évoquant aussi la baisse des adhésions avec une perte de près de 300 cotisants en comparaison avec l'an dernier. Elle explique alors que pour faire face à la baisse de la subvention et à l'augmentation des charges salariales, il faudra puiser dans nos ressources propres..



Conseil d'administration du 21 août 2015

Compte rendu approuvé

Le Conseil d'administration adopte le rapport financier à l'unanimité.

Gérard Martin présente alors au CA la proposition du BN d'augmenter les cotisations de 19 euros (depuis plus de 10 ans) à 22 euros (23 euros par internet).

Le CA se prononce en faveur d'une augmentation des cotisations à hauteur de 22 euros.

Antoine Leseq précise qu'il faudra être vigilant à ce que l'assemblée n'ait pas l'impression que cette hausse viendra compenser le manque à gagner des contributions non versées.

Le CA est par ailleurs favorable à ce que cette augmentation soit votée en assemblée, alors que les statuts ne l'obligent pas.

Concernant les conseillers consulaires qui ne payent pas leur contribution, Mathias Assante propose de leur dire qu'ils n'auront pas le soutien de l'association lors des prochaines élections.

Florence Baillon propose plutôt de faire intervenir les sections auxquelles appartiennent les conseillers consulaires qui ne tiennent pas leur engagement.

Michèle Bloch propose aussi de leur bloquer l'accès à tous les services que l'association leur propose : Adresse mail, forum, accès « Coin des conseillers », assurance etc...

Enfin, Patrick Thonneau propose d'envoyer une lettre aux conseillers consulaires concernés, de la part du Conseil d'administration, en mettant en copie l'ensemble du CA ainsi que les responsables de la section locale.

LE CA se prononce en faveur de cette proposition.